

1. INTERVENTION EXTERIEURE

- ✓ Présentation par Olivier DEZY des actions menées par Tarentaise Vanoise Insertion

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AGRICOLE

- ✓ Présentation de l'avancement du projet d'implantation d'une cuisine centrale sur le canton

3. DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

4. RESSOURCES HUMAINES

- ✓ Espace Musical : renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent à l'Harmonie

5. FINANCES

- ✓ Décision modificative n°3 au BP 2013
- ✓ Montant de la participation financière des Versants d'Aime aux cadeaux de Noël des enfants d'agents
- ✓ Maison des Arts : fixation des tarifs des stages de céramique de Lorène HERRERO et de dessin d'Isabelle DESSE

6. EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

- ✓ Base de loisirs : signature d'une nouvelle convention d'occupation du domaine public pour l'activité d'acrobranche
- ✓ Signature d'une convention de mise à disposition de la dameuse à l'association « Ecuries montagne et soleil » pour une activité de ski joering
- ✓ Signature d'une convention de partenariat avec les Eclaireurs du Bresson pour la réalisation du damage de la zone des Fours

7. INFORMATIONS AU CONSEIL

Présents :

Mme Corinne MAIRONI GONTHIER, Titulaire d'Aime, Présidente.
M. Lucien SPIGARELLI, Titulaire d'Aime
Mme Bernadette CHAMOISSIN, Suppléante d'Aime
M. Bruno MARTINOD, Suppléant d'Aime
M. Roger POUSSIN, Titulaire de Bellentre
M. Roland RICHERMOZ, Titulaire de Bellentre
Mme Sonia JULIE, Titulaire de la Côte d'Aime
Mme Marie-Paule NULLANS, Titulaire de la Côte d'Aime
M. Georges COUGET, Titulaire de Granier
M. Stéphane CHOSSON, Suppléant de Granier
M. Daniel MIEDAN-PEISEY, Titulaire de Landry
M. Yves ESTOPPEY, Titulaire de Landry
M. Gérard COLLIN, Titulaire de Peisey-Nancroix
Mme Véronique GENSAC, Titulaire de Valezan, **secrétaire de séance.**

Votants:

Mme Corinne MAIRONI GONTHIER, Titulaire d'Aime, Présidente.
M. Lucien SPIGARELLI, Titulaire d'Aime
M. Roger POUSSIN, Titulaire de Bellentre
M. Roland RICHERMOZ, Titulaire de Bellentre
Mme Sonia JULIE, Titulaire de la Côte d'Aime
Mme Marie-Paule NULLANS, Titulaire de la Côte d'Aime
M. Georges COUGET, Titulaire de Granier
M. Stéphane CHOSSON, Suppléant de Granier
M. Daniel MIEDAN-PEISEY, Titulaire de Landry
M. Yves ESTOPPEY, Titulaire de Landry
M. Gérard COLLIN, Titulaire de Peisey-Nancroix
Mme Véronique GENSAC, Titulaire de Valezan, **secrétaire de séance.**

Excusés :

M. Jérôme CLEAZ, Suppléant de Bellentre
Mme Audrey MARCHAND-MAILLET, Suppléante de Bellentre
M. Serge DOBIAS, Suppléant de la Côte d'Aime
Mme Florence REGNAULT, Suppléante de la Côte d'Aime
M. Jean-Louis DUC, Titulaire de Granier
M. Lionel PELLICIER, Suppléant de Granier
Mme Françoise NOZ, Suppléante de Landry
Mme Catherine BONNEFOUSSIE, Suppléante de Landry
M. Richard BROCHE, Titulaire de Macot la Plagne
M. Jean-Luc BROCHE, Titulaire de Macot la Plagne
Mme Sylvie MAITRE, Suppléante de Macot La Plagne
M. Laurent BOCH, Suppléant de Macot la Plagne
Mme Rose PAVIET, Titulaire de Montgirod-Centron
M. Alain MATRAY, Titulaire de Montgirod-Centron
M. Jean-François USSELMANN, Suppléant de Montgirod-Centron
Mme Odette CHARRIERE, Suppléante de Montgirod-Centron
Mme Anne CROZET, Titulaire de Peisey-Nancroix
Mme Philippa NEYRINCK, Suppléante de Peisey-Nancroix
Mme Georgette NALESSO, Suppléante de Peisey-Nancroix
M. Bernard USANNAZ, Titulaire de Valezan
Mme Marie-Cécile BUTHOD, Suppléante de Valezan
M. Yannick CHIRAT, Suppléant de Valezan
M. Hubert BOLLIET, Membre de droit (Maire délégué)
M. Roger CHENU, Membre de droit (Maire délégué)
M. Christian MILLERET, Membre de droit (Maire délégué)

Participaient à la séance :

Isabelle LINDEPERG, Directrice Générale des Services
Virginie CLERC, Responsable des Affaires Générales et Juridiques
Floriane MACIAN, Chargée de communication
Olivier DEZY, Directeur de Tarentaise Vanoise Insertion

Corine MAIRONI GONTHIER ouvre la séance.

La Présidente propose de rajouter un point à l'ordre du jour : création d'un poste d'agent d'accueil à 80%. L'ordre du jour ainsi modifié est validé.

1. INTERVENTION EXTERIEURE

✓ Présentation par Olivier DEZY des actions menées par Tarentaise Vanoise Insertion

La Présidente laisse la parole à Lucien SPIGARELLI.

Lucien SPIGARELLI rappelle que Tarentaise Vanoise Insertion (TVI) est une jeune association créée en mars 2013. Un certain nombre d'élus du territoire sont représentés au sein de son bureau (lui-même, mais aussi des élus des Communautés de Communes des Vallées d'Aigueblanche, de Cœur de Tarentaise, de Bozel). TVI remplit un double objectif :

- Réinsérer dans l'emploi une population fragile
- Proposer aux collectivités de réaliser certains de leurs chantiers

Il laisse la parole à Olivier DEZY, directeur de TVI, pour présenter plus en détails la nature de ses actions.

Olivier DEZY indique que TVI est la seule association d'insertion en Tarentaise. Ses cinq salariés, qui sont outillés et véhiculés, réalisent des travaux concrets pour des donneurs d'ordre privés, publics ou semi-publics (OPAC, ONF). Il précise aux élus qu'ils peuvent solliciter TVI pour des travaux courts (1/2 journée) ou longs. Les salariés de TVI sont des personnes ayant eu un accident de parcours dans leur scolarité ou leur travail. TVI est un sas de transition leur permettant de construire un projet de formation ou de retour vers l'emploi.

Olivier DEZY détaille les missions que TVI peut accomplir pour le compte des collectivités (voir document ci-joint). Il précise que ces prestations sont facturées à un coût intéressant (en raison des subventions que TVI touche pour son activité) mais ne concurrencent pas le secteur marchand puisque le privé n'est en général pas intéressé pour réaliser ce type de missions. Olivier DEZY invite les élus à solliciter ses services pour tous leurs petits travaux, même les plus inhabituels.

Véronique GENSAC l'interroge sur son délai de réactivité suite à une demande d'intervention.

Olivier DEZY explique que cela dépend du planning déjà établi et du degré d'urgence de la tâche. Une demande d'une semaine sur l'autre lui semble être raisonnable.

Gérard COLLIN souhaite connaître le nombre de salariés de TVI.

Olivier DEZY indique qu'ils sont 5 mais que cela devrait passer à 10 en 2014 et à un maximum de 15 en 2015, car au-delà il n'est pas possible de faire un bon travail d'insertion.

Yves ESTOPPEY s'interroge sur l'origine géographique des salariés.

Olivier DEZY précise qu'ils sont exclusivement originaires de Tarentaise, principalement de Moûtiers et Aigueblanche. Il invite les Maires à lui signaler les personnes de leur commune pouvant être concernées par ce système d'insertion. Il se chargera ensuite de vérifier leur éligibilité au dispositif et de s'assurer que le potentiel de travail de TVI permet de les recruter (l'association est obligée de proposer un contrat de 6 mois minimum et 2 ans maximum).

Yves ESTOPPEY demande à Olivier DEZY de détailler les accompagnements proposés à ces personnes en complément de cet emploi.

Olivier DEZY explique qu'en fonction de leurs besoins, les salariés de TVI ont par exemple bénéficié d'un stage contre l'illettrisme ou de l'opportunité de passer le permis poids lourds. Il précise que ces personnes rencontrant des difficultés d'insertion ne sont pas que des jeunes (un de ses salariés a une quarantaine d'années).

Roger POUSSIN rappelle la réflexion menée par les Versants d'Aime sur la problématique des déplacements et souhaite connaître comment Olivier DEZY gère cette question avec ses salariés.

Olivier DEZY indique qu'il a défini des emplacements de ramassage en fond de vallée où il passe les récupérer avec le camion sept places de TVI. Si l'effectif de salariés de TVI augmente, il est prévu d'acquérir un nouveau véhicule et de recruter un deuxième encadrant. Il rappelle également que le dispositif Mobil'Emploi 73 propose de mettre à disposition des voitures, des vélos électriques ou des scooters.

Yves ESTOPPEY souhaite connaître les relations que TVI entretient avec les CAT (Centres d'Aide par le Travail) du département et avec les hôpitaux psychiatriques.

Olivier DEZY confirme que des liens existent avec les CAT mais qu'il s'agit de contacts informels. TVI a pris l'initiative de rassembler ces structures afin de réfléchir à la manière de travailler harmonieusement, sans se faire concurrence. Concernant les hôpitaux, il indique que ses salariés ne sont pas ou peu concernés par des problèmes d'addictions.

Gérard COLLIN demande si les salariés de TVI doivent forcément être sous son autorité ou s'ils peuvent renforcer les équipes communales.

Olivier DEZY explique que les salariés sont le plus souvent sous son autorité. La seule exception à cette règle est la période d'immersion pendant laquelle un salarié intègre une autre structure dans le cadre de son projet vers l'emploi. Il a par exemple eu le cas d'une personne qui a rejoint le service espaces verts d'une commune. Ce dispositif est très encadré :

- Convention de mise à disposition gratuite d'un mois maximum par période de 6 mois (la personne continue d'être rémunérée par TVI)
- Maximum de 24 heures de travail hebdomadaire

Lucien SPIGARELLI précise que cette expérience a été très bénéfique pour cette personne puisqu'il a été incité à postuler en tant que travailleur saisonnier pour l'été 2014.

En l'absence de questions complémentaires, Corine MAIRONI GONTHIER remercie Olivier DEZY pour l'intérêt de son intervention.

Olivier DEZY reste à la disposition des élus pour la réalisation de travaux pour le compte de leur collectivité.

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AGRICOLE

✓ Présentation de l'avancement du projet d'implantation d'une cuisine centrale sur le canton

La Présidente laisse la parole à Roger POUSSIN.

Roger POUSSIN rappelle que, grâce à l'enveloppe attribuée dans le cadre du CRSD (Contrat de Redynamisation du Site de Défense), les Versants d'Aime ont recruté Bruno GODON sur un contrat de 6 mois renouvelable afin de qualifier et quantifier les besoins en repas de toutes les structures du territoire APTV.

Corine MAIRONI GONTHIER invite Bruno GODON à présenter son parcours.

Bruno GODON explique qu'il est restaurateur de formation et a ensuite gravi les échelons au sein de structures privées spécialisées dans la restauration (Sodexo). Il a ensuite travaillé pour le secteur hospitalier pour lequel il a construit trois cuisines centrales, ce qui lui permet de bien connaître la démarche.

Roger POUSSIN et Bruno GODON présentent l'avancement du projet de cuisine centrale (voir présentation ci-jointe).

Roger POUSSIN précise que les Versants d'Aime sont une rampe de lancement pour le projet mais qu'il est envisagé à une échelle beaucoup plus large puisque toutes les intercommunalités et communes voisines ont été rencontrées dans le cadre de cet état des lieux.

Bernadette CHAMOISSIN indique que l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) fait partie des structures très intéressées.

Isabelle LINDEPERG explique, qu'en raison de la variété des partenaires potentiels (EPCI, communes, hôpitaux...), le Syndicat Mixte ouvert semble être la forme juridique la plus adaptée. En effet, il permettra à toutes les structures impliquées d'assurer le contrôle politique de la cuisine centrale puisqu'elles en seront adhérentes. Cela faciliterait également le fonctionnement quotidien puisque les membres seraient dispensés des procédures de mise en concurrence. Elle rappelle à ce sujet les problèmes rencontrés par la commune de Landry et le Multi-accueil Amstramgram avec leurs délégataires de marchés publics.

Roger POUSSIN ajoute que ce contrôle direct permettra aux élus de choisir ce qu'ils veulent servir dans les assiettes des enfants de l'école ou des résidents de l'EHPAD, notamment qualitativement.

Bruno GODON attire l'attention des élus sur le fait qu'aujourd'hui 31% des repas sont fournis par les parents, il faudra donc envisager d'installer des lieux de restauration.

Isabelle LINDEPERG rappelle que dans la perspective de la possible suppression des retours-midi par le Conseil général, cela devra être dans tous les cas envisagé (cas de La Côte d'Aime).

Bruno GODON conseille de ne pas dépasser 2000 repas/jour car au-delà de ce seuil les contraintes sanitaires ne sont plus les mêmes (il ne sera pas possible de travailler avec des produits locaux). Cependant, il faut tout de même produire assez de repas pour être en mesure de baisser les coûts. Il alerte les élus sur le fait que le prix du repas sera dans tous les cas plus cher que les tarifs proposés par les gros prestataires comme Sodexo qui produisent 10 000 à 15 000 repas par jour. Les élus doivent s'interroger sur leur volonté de passer de 3 à 5€ le repas afin d'utiliser des produits locaux de qualité.

Isabelle LINDEPERG précise que plusieurs scénarii seront proposés aux élus afin qu'ils choisissent le juste milieu entre les curseurs « prix » et « qualité ». Elle explique qu'il y a de nombreuses possibilités intermédiaires entre les deux extrêmes que sont « ouvrir une boîte de conserve » et « équeuter les haricots ».

Au vu de l'état des lieux des besoins, Bruno GODON a travaillé sur trois hypothèses :

- 900 repas par jour (territoire des Versants d'Aime et SIVOM de Bozel)
- 1200 repas par jour (cas intermédiaire)
- 1500 repas par jour (dans l'éventualité où Bourg Saint Maurice accepterait de rejoindre le Syndicat Mixte au sein duquel la commune représenterait 30% du volume)

Bruno GODON ajoute que plus on monte en capacité, plus la cuisine centrale a de la souplesse dans son fonctionnement.

Corine MAIRONI GONTHIER explique que pour chacune de ces hypothèses, différents sites ont été envisagés. Pour 900 repas, la commune de Macot serait d'accord pour adapter sa cuisine. Pour 1200 repas, les anciens locaux PREVOT qui abritaient déjà une activité culinaire pourraient convenir (une extension à 1500 repas serait envisageable). Pour 1500 repas, la cuisine centrale pourrait être construite sur le Parc d'Activités de Plan Cruet (cela nécessiterait que l'assainissement soit relié à la STEP d'Aime et non pas à la STEP de Centron comme initialement prévu).

Marie-Paule NULLANS s'interroge sur la possibilité de faire des économies sur les coûts de construction en utilisant les locaux PREVOT.

Bruno GODON confirme que des économies pourraient être réalisées sur le VRD (voiries, stationnement), et que l'amortissement des investissements aura un impact sur le prix des repas.

Roger POUSSIN rappelle que le calibrage précis de l'outil est très important. Il cite le cas de la cuisine centrale d'Albertville qui perd de l'argent car elle a été prévue pour 2000 repas/jour et n'en produit que 750.

Lucien SPIGARELLI s'étonne qu'Albertville ne réponde pas aux appels d'offre des collectivités de Tarentaise pour augmenter ses volumes.

Corine MAIRONI GONTHIER souligne l'importance de la nature des clients : les écoles ont des périodes de creux dans leurs demandes (vacances), ce qui n'est pas le cas des hôpitaux.

Bernadette CHAMOUSSIN indique que dans le cadre de la restructuration, l'hôpital de Moûtiers ne devrait plus produire ses repas.

Corine MAIRONI GONTHIER imagine que le lycée, qui est fourni par l'hôpital, pourrait alors être intéressé pour rejoindre le projet.

Roger POUSSIN rappelle que les Versants d'Aime étaient intéressés par le projet de cuisine centrale que Bourg Saint Maurice souhaitait intégrer au CNSHN (Centre National de Ski de Haut Niveau) puisqu'il répondait à un besoin du territoire. C'est la raison pour laquelle la communauté de communes a souhaité relancer la réflexion, mais les délais restant sont très courts (fin du contrat en 2015).

Corine MAIRONI GONTHIER précise qu'il reste près d'un million d'euros du CRSD à se partager avec d'autres projets portés par Bourg Saint Maurice et Séez. Le Préfet devrait prochainement faire une proposition au Ministre sur la répartition de cette somme. La Présidente pense que le projet de cuisine centrale est bien positionné puisqu'il est vertueux pour l'ensemble de la Tarentaise et pas seulement pour notre canton.

Véronique GENSAC confirme le soutien de son conseil municipal qui a voté le transfert de compétence à l'intercommunalité.

Gérard COLLIN souhaite que la cuisine réponde à un véritable besoin et ne soit pas construite si le nombre de repas à produire est insuffisant. C'est bien que l'intercommunalité lance le projet mais comme la restauration n'est pas son cœur de métier, il s'interroge sur l'opportunité qu'elle assure la gestion de la structure. Celle-ci pourrait être transmise à un socio-professionnel pour ménager les Versants d'Aime qui ont déjà beaucoup à faire dans les domaines de la santé, du social ou de la jeunesse.

Bruno GODON explique que depuis quelques années, la tendance va à la reprise en régie de la production des repas afin de maîtriser la qualité du contenu des assiettes. Les gros prestataires (15 000 repas/jour) sont tellement contraints par les services sanitaires qu'ils ne produisent pas des plats cuisinés avec du goût mais des plats répondants aux normes sanitaires.

Marie-Paule NULLANS demande si les prix de repas annoncés correspondent au prix de vente ou de production.

Bruno GODON indique que les prix de vente et de production seront les mêmes puisque la cuisine centrale ne cherchera pas à dégager des bénéfices mais à équilibrer ses comptes.

Marie-Paule NULLANS souhaite connaître le prix de repas en vigueur actuellement.

Bruno GODON annonce qu'il est de 2.61€ à Aime et de 2.83€ à Bourg Saint Maurice.

Bruno MARTINOD alerte ses collègues sur la question du coût. La population veut des repas de qualité sans forcément être prête à payer pour. Il faudra trouver le bon rapport qualité/prix, au risque de se voir reprocher que la reprise en régie a augmenté les coûts. Bruno MARTINOD est donc favorable à une construction dans un bâtiment existant afin d'économiser sur la réalisation de la structure.

Roger POUSSIN comprend l'inquiétude de Gérard COLLIN. Il rappelle cependant que certaines collectivités regrettent d'avoir confié la restauration au privé, notamment pour la qualité et le service. Il indique également que le jour où les grands groupes auront le monopole en Tarentaise, ils pourront librement augmenter leurs tarifs.

Corine MAIRONI GONTHIER confirme qu'un seul prestataire répond au marché du Multi-accueil Amstramgram, ce qui oblige les Versants d'Aime à travailler avec lui, bien qu'il ne donne pas satisfaction.

Corine MAIRONI GONTHIER explique que le Syndicat Mixte ne sera créé que s'il y a accord entre tous les futurs membres sur la taille de l'équipement et le coût du repas. Elle imagine que les communes pourraient choisir de continuer à facturer le même prix de repas aux familles et de prendre à leur charge la différence si cela leur garantit de servir des produits frais.

Daniel MIDAN PEISEY rappelle que ce n'est qu'une étude de faisabilité. Il attire l'attention des élus sur le cas des petites communes comme la sienne qui ont du mal à avoir des réponses à leurs appels d'offres. Leur fournisseur s'est désisté à 15 jours de la rentrée scolaire car il a perdu le marché d'Aime et ne souhaitait pas se déplacer que pour Landry.

Corine MAIRONI GONTHIER explique qu'après avoir récolté tous les besoins, chacun aura des éléments factuels pour s'avoiser s'il souhaite s'engager dans ce projet. Elle indique que la cuisine centrale de Macot fonctionne très bien pour un coût du repas à 4.40€. La Présidente pense que ce projet pourrait favoriser l'installation de jeunes agriculteurs ou maraîchers.

Bruno MARTINOD confirme que l'étude permettra de connaître le nombre de repas qui pourraient être produits et leur prix, il n'y a aucune prise de risque à ce stade.

Corine MAIRONI GONTHIER indique que 750 repas/jour sont fabriqués ou importés sur le canton aujourd'hui. Le SIVOM de Bozel serait d'accord pour produire 240 repas dans la cuisine centrale. Si l'hôpital de Bourg Saint Maurice rejoignait le projet avec 450 repas, cela permettrait que la structure ait un meilleur équilibre financier. Il est important que les partenaires potentiels s'engagent dès le début du projet car le Syndicat Mixte laisse peu de marge de manœuvre pour répondre à des prestations sollicitées par des collectivités non membres.

Bruno GODON rassure les élus : toutes leurs interrogations sont légitimes et il les a rencontrées dans tous les projets qu'il a menés. Souvent, des nouveaux partenaires ont souhaité rejoindre la cuisine centrale après son ouverture, notamment pour des raisons de qualité des repas, mais il est malheureusement impossible de pousser les murs une fois la capacité de l'infrastructure calibrée.

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle qu'aucune décision n'a été prise et que les élus seront prudents afin d'offrir la meilleure qualité possible tout en conservant un prix de repas raisonnable.

Roger POUSSIN invite ses collègues à consulter sur Internet toutes les expériences réussies de collectivités qui ont choisi de reprendre en main la confection des repas.

Corine MAIRONI GONTHIER propose qu'un comité de pilotage avec les potentiels membres du futur Syndicat Mixte soit rapidement constitué.

3. DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

En vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente rend compte des marchés publics inférieurs à 20 000 € HT qu'elle a attribué par délégation du Conseil Communautaire.

Depuis le Conseil Communautaire du 30 octobre 2013, six décisions ont été prises :

DECISION 2013/035 : Complément et mise en forme du Cahier de Prescriptions Architecturales Urbaines et Paysagères du projet de ZA Plan Cruet

Il convient de faire évoluer le cahier de prescriptions architecturales urbaines et paysagères afin de l'intégrer au dossier de réalisation de la ZA Plan Cruet, donc une mission de complément et de mise en forme du cahier de prescriptions architecturales urbaines et paysagères est attribuée à EPODE.

Le marché est rémunéré au moyen de prix unitaires fixés à 650,00€HT par journée de travail d'un architecte paysagiste ; 650,00€HT par réunion de concertation avec les artisans et 650,00€ HT par réunion de travail avec la collectivité.

Le marché a un montant maximum de 2 600€HT soit 3 109,60€TTC.

Le marché prend effet à compter du 25 octobre 2013 et prend fin le 31 décembre 2013.

DECISION 2013/036 : Avenant N°4 au contrat d'entretien et d'assistance prévention et élimination des infestations d'animaux nuisibles

Eu égard au montant élevé des prestations de fourniture et changement des filtres de la VMC de la crèche AMSTRAMGRAM, ces prestations sont retirées du contrat d'entretien de ladite VMC, confié à l'entreprise PRO SERVICES ENVIRONNEMENT.

Le montant du marché est diminué d'un montant de 1 080€HT/an ce qui a pour effet de porter le montant annuel du marché à 4 620 € HT/an.

Virginie CLERC indique que ces prestations ont été retirées du contrat d'entretien, car cela coûte beaucoup moins cher de les réaliser en interne.

DECISION 2013/037 : Mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés de liaisons voies et données, de télécommunication et d'accès Internet.

Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés de liaisons voies et données, de télécommunication fixe et mobile et d'accès internet est attribué au groupement SDCT/CATSU dont le mandataire est la société SDCT sise 129 rue Jean Jaurès 59263 Houplin Ancoisne.

La mission est décomposée en quatre phases et est rémunérée au moyen d'un prix global et forfaitaire de 7 600€HT soit 9 089.60€TTC.

La première phase se définit comme l'analyse de l'existant et est rémunérée au moyen d'un prix forfaitaire fixé à 2 800€HT.

La deuxième phase correspond à la rédaction des dossiers de consultation, et est rémunérée au moyen d'un prix forfaitaire de 1 600€HT.

La troisième phase englobe l'analyse des offres ce qui comprend l'analyse en elle-même, la rédaction du rapport d'analyse et sa présentation en commission MAPA. Le prix forfaitaire de cette prestation est fixé à 2 200€HT.

La quatrième phase correspond à la fourniture d'un calendrier de mise en place et à un accompagnement du titulaire du marché et de la collectivité. Cette phase est rémunérée au moyen d'un prix forfaitaire fixé à 1 000€HT.

Le montant maximum du marché est fixé à 10 000 € HT.

Le marché prend effet à compter du 4 novembre 2013 et prend fin le 4 avril 2014.

Corine MAIRONI GONTHIER précise qu'il s'agit de la mise en réseau des différents établissements, qui après avoir été reportée une fois, a été votée au budget 2013.

DECISION 2013/038 : Remboursement anticipé total de l'emprunt N°00000471763 souscrit auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie

CONSIDERANT l'intérêt de procéder au remboursement anticipé total de cet emprunt, compte-tenu des crédits disponibles au budget 2013 et du gain généré sur le montant total des intérêts de la dette, il est procédé au remboursement anticipé total de l'emprunt n°00000471763 réalisé le 29/12/2011 auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, à la date du 12/12/2013 moyennant le paiement des indemnités contractuelles.

Les montants du capital remboursé par anticipation à la date choisie, des intérêts correspondant et des indemnités contractuelles sont les suivants :

- Capital : 236 221.38 €
- Intérêts normaux : 2 257.08 €
- Indemnité financière : 18 596.53 €
- Indemnité de remboursement anticipé: 1 850.40 €

Le montant total à régler est en conséquence de 258 925.39 €.

Isabelle LINDEPERG explique que les décisions 38 et 40 concernent des remboursements d'emprunts (sur un camion de collecte et sur les Conteneurs Semi-Enterrés) rendus possible par l'excédent de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Ces emprunts ont été choisis car ils sont les plus intéressants au regard des intérêts et des indemnités de remboursement. Cette opération permettra de générer un appel d'air de 179000€ dans le budget (capital et intérêt).

DECISION 2013/039 : Atelier gym senior

Dans le cadre d'ALCOTRA PRO AGE, une nouvelle session d'ateliers de gym est mise en place pour les seniors du canton. Cette mission est confiée à l'Association S.I.E.L Bleu dont le siège social sis 42 rue de la Krutenau 67000 Strasbourg.

Le marché est rémunéré au moyen d'un prix forfaitaire qui est de 3 120,00€ TTC pour un cycle de 20 séances hebdomadaires d'une heure qui auront lieu les lundis.

Le marché prend effet à compter du 8 novembre 2013 et prend fin le 31 juin 2014.

Lucien SPIGARELLI rappelle que ces ateliers, qui fonctionnent très bien, concernent des groupes de seniors à la Côte d'Aime et Centron ainsi que 35 résidents de l'EHPAD (sur 40 résidents hébergés).

DECISION 2013/040 : Remboursement anticipé total de l'emprunt N° 08893 00020126202 souscrit auprès de la Caisse de Crédit Mutuel de Bourg-Saint-Maurice

CONSIDERANT l'intérêt de procéder au remboursement anticipé total de cet emprunt, compte-tenu des crédits disponibles au budget 2013 et du gain généré sur le montant total des intérêts de la dette, il est procédé au remboursement anticipé total de l'emprunt n°08893 00020126202 souscrit auprès de la Caisse de Crédit Mutuel de Bourg-Saint-Maurice, à la date du 16/12/2013 moyennant le paiement des indemnités contractuelles et des intérêts courus.

Les montants du capital remboursé par anticipation à la date choisie, des intérêts correspondant et des indemnités contractuelles sont les suivants :

- Capital : 273 194.18 €
- Intérêts courus : 2 232.31 €
- Indemnité : 6 078.57 €

Le montant total à régler est en conséquence de 281 505.06 €.

4. RESSOURCES HUMAINES

- ✓ **Espace Musical : renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent à l'Harmonie**

La Présidente laisse la parole à Véronique GENSAC.

Véronique GENSAC rappelle que l'harmonie est un orchestre en pleine expansion, une harmonie junior a même été créée. La Communauté de communes met à disposition de l'Harmonie un enseignant de l'école de musique pour assurer la direction de l'orchestre, et ce à raison de 4 h par semaine. La dernière convention de mise à disposition a été consentie pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} novembre 2010 et est donc arrivée à échéance.

Véronique GENSAC propose de renouveler la convention pour une nouvelle période de 3 ans, sur la base du même nombre d'heures d'intervention. La seule modification concerne le remboursement par l'association qui interviendra dorénavant au terme de chaque année civile et non plus au terme de chaque année scolaire.

Le Conseil Communautaire accorde le renouvellement de cette convention et autorise la Présidente à signer ladite convention, à l'unanimité.

✓ **Création d'un poste d'agent d'accueil à temps non complet**

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle que lors de sa séance du 25 septembre 2013, le Conseil Communautaire a décidé de recruter dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir, un agent d'accueil à temps non complet (0.80 ETP), pour une durée de 3 ans, à compter de la date d'embauche. Elle explique qu'à l'issue de la période de recrutement, seules deux candidatures ont été reçues et que celles-ci ne donnent pas satisfaction.

La Présidente propose de maintenir le dispositif des emplois d'avenir ouvert mais de créer également un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, afin de se donner l'opportunité de recevoir davantage de candidatures. Parmi les candidats, priorité sera donnée aux personnes dont le profil convient et qui peuvent prétendre à un emploi d'avenir ou à un autre dispositif d'emploi aidé.

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet, dans les conditions ci-dessus, à l'unanimité.

5. FINANCES

✓ **Décision modificative n°3 au BP 2013**

La Présidente laisse la parole à Isabelle LINDEPERG.

Isabelle LINDEPERG explique que des besoins de crédits sont identifiés sur :

- Chapitre 012 (60 000€) :
 - création d'un poste de chef de projet « cuisine centrale » (20 000€ subventionnés à 80%)
 - arrêts maladie importants à la crèche et au gymnase (longue maladie, temps partiel thérapeutique) et donc financement des postes de remplacement non prévus au budget
 - heures complémentaires et supplémentaires payées aux agents en poste et remplaçant leurs collègues en maladie
 - paiement d'heures supplémentaires à la responsable de la Maison des Arts (nombreuses interventions pour les écoles cantonales et le collège, dans et hors les murs organisées hors du temps de travail)
- Chapitre 65 (17 000€) :
 - Cotisations URSSAF pour les élus à effet rétroactif au 1/07/13
 - A destination du CIAS : rappel d'assurance du personnel et représentation juridique pour un contentieux sur un accident du travail avec un ancien salarié

Ces dépenses supplémentaires aux Chapitres 012 et 65 peuvent être compensées par l'utilisation de crédits prévus au Chapitre 022 Dépenses imprévues, et par la mobilisation de recettes supplémentaires :

- utilisation de crédits au Chapitre 013 (des recettes non prévues ayant été perçues),
 - prise en compte de rôles supplémentaires pour la perception des quatre taxes au Chapitre 73
 - perception d'un montant de DGF supérieur au Chapitre 74.
- Chapitre 66 : indemnités de remboursement anticipé d'emprunts.

Cette dépense supplémentaire au Chapitre 66 peut être compensée par l'utilisation de crédits prévus au Chapitre 022 Dépenses imprévues et au Chapitre 011 Charges à caractère général.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend la décision modificative n°3 du BP 2013 comme détaillé ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Hors TEOM	TEOM	TOTAL
DEPENSES			
Chapitre 022 – dépenses imprévues	-16 000	-9 000	-25 000
Chapitre 011 – charges à caractère général		- 4 000	-4 000
Chapitre 012 – charges de personnel	60 000		60 000
Chapitre 65 – autres charges de gestion	17 000		17 000
Chapitre 66 – charges financières		13 000	13 000
TOTAL	61 000	0	61 000
RECETTES			
Chapitre 013 – atténuations de charges	18 000		18 000
Chapitre 73 – impôts et taxes	30 000		30 000
Chapitre 74 – dotations, subventions et participations / DGF	13 000		13 000
TOTAL	61 000	0	61 000

✓ **Montant de la participation financière des Versants d'Aime aux cadeaux de Noël des enfants d'agents**

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle que depuis le 14 octobre 2009, la somme allouée pour les cadeaux de Noël à destination des enfants du personnel de la collectivité, est la suivante :

- 20 € pour les enfants de 0 à 12 ans
- 30 € pour les enfants de 13 à 16 ans

Au regard de l'augmentation du coût de la vie et des tarifs pratiqués dans les autres communes du canton (30€ en moyenne), la Présidente propose de réévaluer ces montants et de les fixer à :

- 25 € pour les enfants de 0 à 12 ans
- 35 € pour les enfants de 13 à 16 ans

Le Conseil Communautaire fixe le montant accordé pour les cadeaux de Noël des enfants du personnel à 25€ pour les 0-12 ans et à 35€ pour les 13-16 ans, à l'unanimité.

✓ **Maison des Arts : fixation des tarifs des stages de céramique de Lorène HERRERO et de dessin d'Isabelle DESSE**

La Présidente laisse la parole à Véronique GENSAC.

Véronique GENSAC rappelle que les cours de céramique à l'année ont du être annulés, faute de participants. En effet, le coût élevé (lié au matériel) a sûrement été dissuasif. Elle propose donc de reconvertir cette offre sous forme de stages de trois fois deux heures de cours constituant un parcours complet d'apprentissage. Un stage de dessin sera également proposé :

- Céramique, par Lorène HERRERO : initiation à l'émaillage et conception de pièces utilitaires ou décoratives (68€/personne/stage, matière première incluse)
- Dessin, par Isabelle DESSE : initiation au dessin par une présentation des différentes techniques de dessin et des notions de base, une approche de la perspective et une mise en application des techniques (60€/personne/stage)

En fonction du succès de cette offre, ces stages pourraient être programmées plusieurs fois dans l'année. Un nombre minimum de quatre inscrits par stage est requis, ce qui permet d'équilibrer recettes et dépenses.

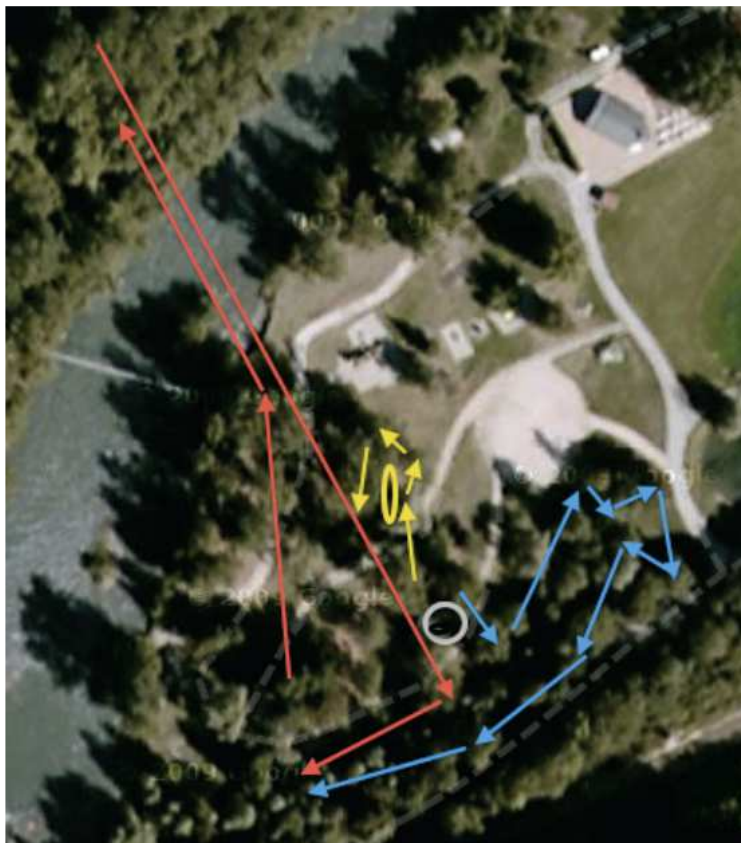
Le Conseil Communautaire approuve la création de cette offre supplémentaire et fixe les tarifs comme proposé ci-dessus, à l'unanimité.

6. EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

✓ **Base de loisirs : signature d'une nouvelle convention d'occupation du domaine public pour l'activité d'acrobranche**

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle que les exploitants actuels de l'acrobranche de la base de loisirs ne souhaitent plus poursuivre cette activité mais qu'une offre de reprise des installations a été formulée par un de

leurs agents (Olivier MEYER, moniteur de ski à Peisey). Le repreneur souhaite développer de nouveaux parcours et de nombreuses discussions ont eu lieu entre lui et les élus du bureau sur le site d'implantation de ces parcours :



Création de trois nouveaux parcours :

- En rouge : parcours tyroliennes
- En bleu : parcours famille à partir de 6 ans
- En jaune : parcours enfant dès 3 ans

Virginie CLERC précise que le prestataire utilisera du câble anti-giratoire sur les tyroliennes, car malgré son coût plus élevé il est beaucoup moins bruyant.

Corine MAIRONI GONTHIER confirme qu'il a été demandé au repreneur de chercher une solution n'impactant pas le site (son projet initial d'une tyrolienne passant au dessus de la plage et du plan d'eau a été refusée). Le parcours 6-8 ans, situé en bordure de voie verte, devrait développer l'attractivité et la visibilité de l'activité acrobranche.

Lucien SPIGARELLI explique que le prestataire doit également mettre aux normes le parcours existant : la convention d'occupation du domaine public qu'il propose de conclure tient donc compte de l'amortissement de ces investissements :

- Durée : 10 ans
- Redevance : 750 €/an + 5% du chiffre d'affaires quand celui-ci est supérieur à 51 439 €

Virginie CLERC précise que la somme de 51 439€ correspond au seuil d'équilibre à partir duquel le délégataire gagnera de l'argent.

Lucien SPIGARELLI rappelle que ces nouvelles activités sont un atout pour la base de loisirs. Elles permettront également de créer trois emplois saisonniers.

Virginie CLERC ajoute que suite aux plaintes formulées l'an passé, l'acrobranche va rouvrir le samedi. Il fonctionnera tous les jours en juillet/août, le week-end et sur réservation en juin et septembre. Cette activité pourra potentiellement intéresser les écoles, avec la création de parcours enfants dédiés.

Véronique GENSAC souligne le sérieux du repreneur qui est déjà passé en mairie de Valezan pour connaître les propriétaires des arbres sur lesquels il souhaite installer ses tyroliennes.

Le Conseil Communautaire approuve la conclusion de la convention d'occupation du domaine public dans les conditions présentées et autorise la Présidente à la signer, à l'unanimité.

✓ **Signature d'une convention de mise à disposition de la dameuse à l'association « Ecuries Montagne et Soleil » pour une activité de ski-joering**

Corine MAIRONI GONTHIER explique que l'association « Ecuries Montagne et Soleil » met en place une activité de ski-joering sur le Versant du Soleil (zone des Fours). Pour ce faire, elle a sollicité les Versants d'Aime pour obtenir la mise à disposition très ponctuelle de la dameuse, si un damage s'avérait nécessaire en plus de celui effectué par les services de la communauté de communes. Cette activité se fera sur les chemins publics (en accord avec la commune) mais pas sur la piste de luge.

La Présidente souligne l'intérêt de cette activité complémentaire qui sera offerte sur le versant du soleil et propose de fixer le coût horaire d'utilisation de la dameuse à 110 € TTC (hors chauffeur).

Bruno MARTINOD s'étonne que la location n'inclue pas la mise à disposition du chauffeur.

Isabelle LINDEPERG précise que la convention de mise à disposition stipule que l'association doit employer le chauffeur recruté par les Versants d'Aime pour la conduite de l'engin. Le recrutement se fait directement par l'association pour des questions de responsabilité.

Marie-Paule NULLANS souhaite connaître les modalités de décompte des heures.

Véronique GENSAC explique que le chauffeur remplit le carnet de bord de la dameuse. Elle demande si la somme forfaitaire de 110€TTC/heure inclut bien le carburant.

Virginie CLERC le confirme.

Le Conseil Communautaire approuve la mise à disposition de la dameuse à l'association « Ecuries Montagne et Soleil » et autorise la Présidente à signer la convention de mise à disposition correspondante, à l'unanimité.

✓ **Signature d'une convention de partenariat avec les Eclaireurs du Bresson pour la réalisation du damage de la zone des Fours**

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle que, comme chaque année, les Versants d'Aime s'acquittent de la gestion du service de damage de la zone des fours par la mise en œuvre de moyens matériels et humains (achat et entretien de la dameuse, carburant, mise à disposition du chauffeur). Les Eclaireurs du Bresson apportent leur assistance pour :

- la mise à disposition d'un garage qui abrite la cuve de carburant et permet de stationner la dameuse
- la mise en place de jalons, balises et signalétique sur la commune de La Côte d'Aime.

La Présidente propose de renouveler ce partenariat à titre gracieux pour une période d'un an.

Véronique GENSAC précise que la seule modification concerne la procédure de programmation des interventions. Ce sera dorénavant la Mairie qui déclenchera les interventions, l'avis donné par les Eclaireurs du Bresson ne sera que consultatif et n'engagera pas de manière systématique une intervention des Versants d'Aime.

Marie-Paule NULLANS souhaite connaître la date à partir de laquelle la dameuse pourra intervenir.

Véronique GENSAC indique que c'est prévu à compter du 1^{er} décembre.

Bruno MARTINOD explique qu'au vu de la neige qui est en train de tomber, il pourrait être intéressant de commencer dès cette nuit afin de constituer une sous-couche dure.

Isabelle LINDEPERG explique que c'est possible de mettre en œuvre une intervention puisque le contrat du chauffeur pour l'an passé court toujours.

Le Conseil Communautaire accepte de renouveler ce partenariat, dans les conditions énoncées ci-dessus, et autorise la Présidente à signer une convention avec l'Association « Les Eclaireurs du Bresson » pour la période du 15 décembre 2013 au 14 décembre 2014.

7. INFORMATIONS AU CONSEIL

La séance est levée.